## ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu:
- le rapport du Conseil communal du 8 novembre 2021 ;
- les dispositions de l'art. 29, ch. 2, du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
- le préavis favorable de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal ;

## <u>arrête</u>

- 1. Le budget communal 2022 est accepté.
- 2. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE La présidente : La chancelière :

Gaëlle Frossard Edith Cuttat Gyger